



Corporation de  
développement  
économique  
de la région Port-Cartier

**213**

**DM24**

Projets de réserve aquatique de la rivière  
Moisie et de réserves de biodiversité des lacs  
Pasteur, Gensart et Bright Sand

Côte-Nord

6212-01-204

Mémo  
de la Corporation de développement économique  
de la région Port-Cartier

Présenté à la commission du  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)

Dans le cadre des projets de réserve aquatique  
de la rivière Moisie  
et de réserves de biodiversité  
des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

Port-Cartier, 10 juin 2005

# Table des matières

1. Présentation de la Corporation de développement économique de la région Port-Cartier.....	3
2. Intérêt général.....	4
3. Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	5
• Projet proposé.....	5
• Projet d'agrandissement.....	6
4. Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.....	8
5. Conseil de conservation et de mise en valeur (CCMV).....	10
6. Conclusion.....	12

# **1) Présentation de la Corporation de développement économique de la région Port-Cartier**

---

La Corporation de développement économique de la région Port-Cartier intervient sur les enjeux locaux et régionaux importants depuis maintenant plus de 25 ans. Fondée en 1979, la Corporation de développement économique a comme mission le développement économique et social de la région de Port-Cartier. Au nombre de 16, les administrateurs de notre organisme proviennent de plusieurs milieux locaux tel que la Ville de Port-Cartier, la Chambre de commerce de Port-Cartier, des grandes entreprises, des syndicats, de la PME ainsi que des gens d'affaires en général.

Les interventions de notre organisme, en partenariat avec les divers intervenants locaux et régionaux ont permis dans le passé, la réalisation de plusieurs projets. Nous avons eu à jouer, entre autres, un rôle majeur dans la réouverture de l'usine de pâte de Port-Cartier, l'implantation d'une scierie à Rivière Pentecôte, la concrétisation des installations hydroélectrique SM-III et finalement comme soutien régional au projet d'Aluminerie Alouette phase II.

Les administrateurs de la Corporation de développement économique demeurent constamment des acteurs de premier plan dans le développement de la région.

## 2) Intérêt général

---

Le concept de développement durable s'applique parfaitement dans les projets qui nous interpellent. Les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand ne peuvent qu'obtenir l'assentiment des différents acteurs socio-économiques de la population de la région.

La consultation entreprise par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement favorise et permet l'adaptation des projets à certaines réalités locale et régionale.

En général, la Corporation de développement économique de la région Port-Cartier appuie les projets présentés par le promoteur. Néanmoins, nous voulons dans les prochains paragraphes émettre certaines opinions tant sur le découpage territoriale et son impact économique que sur le modus opéréndi de l'après création de ces réserves aquatiques et de biodiversité sur notre territoire.

Lorsqu'on propose de changer les règles en décrétant des territoires protégés il est de notre devoir à tous de bien évaluer les impacts sur les activités humaines tant sociales qu'économiques.

La protection de territoire tel que proposé est importante. Elle doit cependant le plus possible se faire en complémentarité et harmonie avec les gens de nos communautés.

L'idée de création de réserves de biodiversité a suscité beaucoup d'interrogation et commentaires dans notre collectivité. La période des craintes s'ayant dissipée suite au dépôt et à la présentation du projet nous en sommes maintenant aux propositions.

Après avoir consulté des organismes et des gens du milieu, voici ce que nous aimerions qui soit pris en compte.

Nous interviendrons sur le projet de réserve de biodiversité projetée pour le lac Pasteur et celui de réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

Connaissant moins le territoire de la Caniapiscau, nous laisserons aux acteurs socio-économiques de cette région le soin d'intervenir pour les projets de réserves de biodiversité des lacs Gensart et Bright Sand.

### **3) Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur**

---

#### **Projet proposé**

À prime abord, suite à l'idée de créer des aires protégées, le premier réflexe de plusieurs est d'être plutôt septique. Suite aux informations diffusées le scepticisme fait place à l'analyse un peu plus froide. Quels impacts la création d'une telle réserve aura sur notre vie ? Le degré d'influence sur chacun sera évidemment différent. Le villégiateur ne s'interrogera pas sur les mêmes aspects que par exemples, les industriels et intervenants socio-politiques et socio-économiques.

En préservant certaines activités de prélèvement dans l'aire protégée projetée, le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'assure l'adhésion à son projet par une majorité des présents utilisateurs du territoire.

Les industriels forestiers ne semblent pas indisposés par le projet présenté. D'autant plus que dans le territoire visé par l'aire de protection, on retrouve aujourd'hui déjà une réserve forestière. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs montre ici également du respect en minimalisant les impacts sur les calculs de possibilité forestière.

Du côté du potentiel de développement minier, nous devons tous être bien conscients que la concrétisation de ce projet mettra en veilleuse pour longtemps cette sphère d'activité potentielle. Chaque développement à son lot d'avantages et d'inconvénients, il en va de même pour la création d'aire protégée.

#### **Qui fait quoi ?**

Pour notre part, la seule ombre au tableau nous interpellant dans le projet du lac Pasteur est lié au statut de gestionnaire de la Réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles (SÉPAQ). Malgré toute sa bonne volonté lors de la présentation du projet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs n'a pas réussi à dissiper les doutes dans notre esprit. Nous soulignons qu'il est primordial de clarifier les missions et mandats de chacun des gestionnaires sur le terrain et ce avant l'adoption finale du projet d'aire protégée. Nous économiserons ainsi beaucoup d'énergie collectivement. La future superposition de juridiction doit être clairement définie.

Étant donné que la Réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles (SÉPAQ) vit avec des déficits chroniques nous croyons qu'il est primordial que cette dernière ne soit

pénalisée d'aucune façon. La Réserve faunique doit rester «Le Gestionnaire» des activités dans cette aire protégée.

## **Position**

**La Corporation de développement économique de la région Port-Cartier appuie le projet de biodiversité du lac Pasteur tel que proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.**

## **Projet d'agrandissement**

Le projet d'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée nous interpelle davantage. Encore une fois notre territoire sera impacté.

Nous devons s'interroger sur les avantages et inconvénients de ce projet. Sans être contre la vertu, nous émettons certains bémols sur le découpage proposé par le promoteur, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Dans un premier temps nous trouvions que la limite sud du projet de l'agrandissement se rapprochait des infrastructures majeures de la Réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles (chalets, garage, réseau routier).

Après consultation, les gestionnaires de la Réserve faunique nous confirmaient qu'ils envisageaient d'ouvrir ce territoire dans le but d'optimiser les chalets du lac Walker. La Réserve ne couvrant pas ses frais doit innover et trouver de nouvelles sources de revenus. En ouvrant de nouveaux plans d'eau tout près des installations et en développant de nouveaux habitats pour l'original le déficit pourrait être diminué.

Du côté des exploitants forestiers, par coïncidence, la partie sud du territoire semble problématique. En effet, nous retrouvons un petit massif forestier intéressant dans ce secteur.

La beauté de cette proposition d'agrandissement est d'avoir permis une concertation entre les intervenants du milieu. La Réserve faunique souhaiterait que l'industriel Produits forestiers Arbec développe un chemin et fasse des coupes de bois dans ce secteur. Ainsi, cela permettrait à la Réserve d'améliorer son sort. Pour une rare fois on pourra appliquer le concept de développement intégré. Cette réalité nous aidera à maintenir des emplois dans la région. On devrait faire ainsi une pierre deux coups.

## **Position**

**La Corporation de développement économique de la région Port-Cartier appuie le projet d'agrandissement en ramenant cependant la limite sud proposée au 50<sup>ième</sup> parallèle 15 minutes.**

## **4) Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie**

---

La rivière Moisie fait partie sans l'ombre d'un doute du club select des plus majestueuses rivières du pays. L'idée d'en faire une réserve aquatique fait l'unanimité dans la région.

Les différents pourvoyeurs et gestionnaires de la rivière Moisie auront le loisir de développer davantage sur ce projet.

Pour notre part nous sommes conscients des retombées économiques de la pêche sportive. Ce projet de réserve aquatique assurerait la conservation presque intégrale de la rivière.

### **Problématique hypothèse d'agrandissement**

Nous voulons cependant faire part aux commissaires que nous sommes préoccupés par les différentes hypothèses d'augmenter la superficie de la réserve aquatique projetée tel que proposé par certains intervenants lors de la présentation du projet par le ministère du Développement durable, le l'Environnement et des Parcs au début du mois de mai 2005.

Les hypothèses d'inclure plusieurs tributaires de la rivière Moisie remettraient en question le calcul de possibilité forestière pour les industriels de la région. Une baisse significative pourrait mettre en péril les activités mêmes de ces entreprises. Il est impératif de se soucier des emplois permanents créés souvent à la suite d'énormément d'efforts. La santé financière précaire de nos entreprises forestières doit être prise en considération également dans l'analyse d'hypothèse d'augmenter le territoire de la réserve proposée. Dans la MRC de Sept-Rivières près de 600 emplois directs sont reliés à l'exploitation de la fibre ligneuse, ce qui représente des retombées économiques majeures pour la région.

Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) d'une usine de sciage constitue la base de sa valeur économique. Certaines entreprises peuvent réussir à s'accommoder d'une diminution d'approvisionnement, d'autres non. Pour celles de Port-Cartier et de Rivière Pentecôte, nous pensons que les volumes attribués sont près des minimums vitaux. Après avoir vécue quelques diminutions, par exemple Produits forestiers Arbec (anciennement Uniforêt) est passé de 1 500 000 m<sup>3</sup> à un peu plus de 800 000 m<sup>3</sup> ce printemps, après la coupure de 19% de son approvisionnement suite à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, le plancher minimum semble atteint.

Nous soulevons des réserves concernant ces hypothèses d'agrandissement de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.



## **Position**

**La Corporation de développement économique de la région Port-Cartier appuie le projet de réserve aquatique projetée de la rivière Moisie tel que proposé par le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.**

## **5) Conseil de conservation et de mise en valeur (CCMV)**

---

L'idée de créer des conseils de conservation et de mise en valeur semble rallier tous les intervenants du milieu.

La proposition du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de créer deux conseils et leurs territoires de gestion ne nous plaît d'aucune façon.

Face à l'importance de la notoriété de la rivière Moisie depuis déjà plusieurs années, les intervenants socio-économiques de la région de Port-Cartier craignent d'être laissé pour compte. Nous croyons que les enjeux et problématiques à gérer pour la rivière Moisie n'auront pour la grande majorité du temps aucun lien avec ceux de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur. Pour l'immédiat, la notoriété «world class» de la Moisie ferait perdre en conjoncture les «petits» problèmes plus régionaux du Pasteur.

### **Positions**

**Nous appuyons la création de conseil de conservation et de mise en valeur. Cependant, contrairement au promoteur, nous proposons que le territoire de couverture soit différent que celui analysé.**

### **Proposition – Trois conseils potentiels**

Un conseil de conservation et de mise en valeur doit être créé spécifiquement pour la réserve aquatique du lac Pasteur.

Un autre devrait prendre forme avec tout le territoire de la réserve aquatique de la rivière Moisie et des réserves de biodiversité des lacs Gensart et Bright Sand.

À la limite, dépendant des enjeux et des réalités régionales, les réserves de biodiversité des lacs Gensart et Bright Sand pourraient constituer le territoire de couverture d'un troisième conseil de conservation et de mise en valeur.

### **Composition du conseil de conservation et de mise en valeur**

Étonnamment, la structure, proposée par le promoteur du lac Pasteur, ressemble à celle déjà connue et fonctionnelle du conseil d'administration local (CAL) mise sur pieds il y a 8 ans à la Réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles.

On retrouve au sein de ce conseil d'administration des délégués d'organismes représentatifs de notre milieu. En ajoutant quelques sièges à ce conseil d'administration nous saisissons l'occasion d'optimiser une structure déjà existante.

## **Position**

**La Corporation de développement économique de la région Port-Cartier propose que le conseil d'administration local de la Réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles devrait constituer le conseil de conservation et de mise en valeur de la réserve de biodiversité du lac Pasteur.**

**Au besoin, pour assurer une représentation plus élargie, le nombre de sièges pourrait être augmenté.**

## 6) Conclusion

---

Les projets de réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand obtiennent en général un appui dans nos milieux tel qu'ils sont proposés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Concernant les projets et propositions d'agrandissement des territoires déjà visés nous préconisons la technique des petits pas. Une analyse plus précise doit être faite sur les impacts réels sur nos gens et nos milieux, tant économique que social.

Bien que modeste, nous espérons que notre contribution aidera la commission du Bureau d'audiences publiques du Québec à recommander aux instances politiques des projets acceptables au plan environnemental mais également sous un angle social. La base de réussite de ce genre de projets passe invariablement par **l'acceptabilité du milieu.**

Au nom des membres du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de la région Port-Cartier, nous vous remercions de nous avoir permis de nous exprimer sur ce projet.